

# BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Le présent BULLETIN contient le Prix des Engrais, prière de LE CONSERVER

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 8 AOÛT

## La Situation LES ENGRAIS

Le présent numéro du Bulletin donne à nos adhérents les prix des engrais pour le second semestre 1925. C'est encore une nouvelle hausse générale que nous devons subir — aussi bien sur les engrais phosphatés et potassiques que sur les engrais azotés.

Pour les superphosphates, hausse de un franc par sac nécessaire par la hausse des sacs et des transports, ainsi que celle de la main-d'œuvre.

Pour les scories et les potasses, en dehors des causes générales ci-dessus, nous avons à noter la suppression d'excédents, 1° du prix de l'unité d'acide phosphorique, qui passe de 0.87 centimes à 1 franc; puis, 2° du transport qui favorisait depuis quelques mois les régions éloignées de Thionville. Celui-ci est rétabli à son taux réglementaire.

Enfin, l'élevation si préoccupante par ailleurs de la livre anglaise et de la main-d'œuvre agit également sur la poussée des cours. Mais c'est surtout sur les engrais azotés et notamment sur le nitrate de soude que la hausse s'est manifestée avec le plus d'intensité. Comme il y a six mois, le nitrate de soude est coté 12 livres par tonne. Mais la livre vaut aujourd'hui de 15 à 16 francs de plus qu'en janvier. Il s'en suit donc que 1.000 kilos de nitrate se paient aujourd'hui de 180 à 200 francs de plus qu'alors, soit de 18 à 20 francs les cent kilos. Cette majoration de prix a eu son contre-coup sur le prix du sulfate d'ammoniaque qui a monté de 8 francs environ par 100 kilos.

Ces prix ne sont pas sans nous préoccuper. Le sulfate d'ammoniaque nous est indispensable pour les ensemencements d'automne; nous avons donc dû nous en assurer une certaine quantité. Cette quantité épuisée, nous verrons ce que sera le cours à ce moment. Pour le nitrate de soude, la demande sera probablement à peu près insignifiante; cependant, nous avons retenu de quoi satisfaire les premiers besoins qui viendraient à se manifester.

Les engrais composés ne peuvent que subir aussi eux le contre-coup de toutes ces élévations de prix des matières premières et de la main d'œuvre. Ceux qui ont l'emploi de quantités un peu importantes, peuvent avoir avantage à s'approvisionner de superphosphates, de sulfate d'ammoniaque et d'engrais potassiques et à faire eux-mêmes leur brassage, mais qu'ils ne se laissent pas arrêter par le haut prix que leur coûteront tous ces engrais. Ceux-ci sont indispensables pour assurer la récolte future.

## L'IMPOT SUR LES

## Bénéfices Agricoles

La nouvelle loi de finances que l'« Officiel » a publié le 14 juillet vient de modifier assez profondément l'assiette et les conditions d'application de la taxe sur les bénéfices agricoles.

Il paraît intéressant d'en résumer les dispositions qui vont entrer en application dès cette année.

Le bénéfice agricole imposable reste, sauf volonté contraire du contribuable, un bénéfice forfaitaire obtenu par l'application de coefficients déterminés chaque année à la valeur locative des terres, prés, vignes, etc., et ainsi le cultivateur n'est pas soumis à l'inquisition des agents du fisc dans ses affaires, pas exposé à voir discuter une comptabilité le plus souvent rudimentaire, si même elle existe. (La valeur locative, rappelés-le, n'est autre que le revenu cadastral de chaque parcelle majorée de un quart).

Tout le monde reconnaît que cette valeur locative des terres évaluée pour la dernière fois en 1909-1910 ne concorde plus très généralement avec la valeur locative actuelle. En outre, le cadastre a beaucoup

vieilli, les indications parcellaires ne sont plus exactes; souvent les natures de culture ont changé. Le travail de révision de 1910 a été très imparfait et n'a corrigé que dans une faible mesure les erreurs existantes. Une révision s'impose, mais complète cette fois, pour mettre les matrices cadastrales d'accord à tous points de vue avec la réalité.

La loi de mars 1924, qui n'avait point pour but d'améliorer la justice fiscale, mais uniquement d'obtenir de l'impôt un plus gros rendement, s'était bornée à prescrire, partout à la fois, une révision exceptionnelle, des valeurs locatives non point individuelles pour chaque parcelle, mais globales dans chaque commune, laissant subsister toutes les erreurs du cadastre. C'est cette opération considérable que l'Administration des Contributions directes a tenté de faire l'hiver dernier. Elle a échoué, le travail a été interrompu.

La loi du 13 juillet 1925 prescrit de faire les nouvelles révisions de la valeur locative des terres dans un délai de 5 ans, avant 1931, en y comprenant un nouveau classement de parcelles et la recherche des changements survenus dans les natures de culture. Ce délai sera-t-il suffisant??

Jusqu'à présent, pour amplifier le produit de la taxe sur les bénéfices agricoles, on va arbitrairement majorer de 75 % toutes les valeurs locatives actuelles avant de leur appliquer les coefficients appropriés. Par là, pendant plusieurs années, les inégalités fiscales seront encore accentuées; une terre cadastrée comme lande, bien que depuis longtemps déjà en culture, avec une valeur locative de 20 francs l'hectare, ne se trouvera portée qu'à 35 francs, bien en dessous de sa valeur réelle. Mais une prairie d'une valeur locative de 120 francs l'hectare sera élevée à 210 francs, certaines vignes d'une valeur locative de 160 fr. l'hectare monteront à 280 fr., chiffres certainement trop élevés, d'autant plus que l'application du coefficient 3 à la prairie fera ressortir un bénéfice forfaitaire de 630 fr. et celle du coefficient 2,50 à la vigne donnera à cette dernière un bénéfice imposable de 700 francs supérieurs à leur revenu réel.

Pour permettre à l'Administration d'imposer plus facilement, la loi oblige à des déclarations au Contrôleur.

D'abord, l'exploitant de terrain au-dessus de 2.500 francs de revenu cadastral doit indiquer à ce fonctionnaire la contenance, le revenu cadastral et la nature de culture de toutes les parcelles de son exploitation sous peine de se voir appliquer le plus élevé des coefficients de la région.

En cas de bail à demi-fruits la déclaration incombe au propriétaire. Elle doit être faite à chaque renouvellement de bail ou modification de quelque importance dans la consistance de l'exploitation.

Le propriétaire doit, en outre, à chaque changement de fermier ou de métayer déclarer les noms de l'exploitant et la date de son entrée.

Enfin, la loi de finances exempte de la taxe les premiers 2.500 francs de bénéfice agricole. Les 1.500 francs qui suivent ne sont comptés que pour un quart. La tranche de 4.000 à 8.000 fr. pour demi et le bénéfice au-delà de 8.000 fr. pour la totalité.

En cas de bail à demi-fruits, la taxe est établie demi au compte du propriétaire, demi au compte du métayer. Mais les abattements ne jouent pour le propriétaire qu'une seule fois sur l'ensemble de ses bénéfices agricoles.

## Concours spécial de la RACE BOVINE PARTHENAISE (Nantaise, Vendéenne) à NANTES en 1925

Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, un concours spécial d'animaux de la race bovine parthenaise (Nantaise, Vendéenne), se tiendra à Nantes, les 18, 19 et 20 septembre 1925.

Pourront y prendre part, les éleveurs d'animaux de pure race désirant de faire connaître les qualités et aptitudes des animaux qu'ils possèdent.

Le succès de ce concours est assuré grâce aux subventions accordées par le Ministère de l'Agriculture, le Conseil Général de la Loire-Inférieure, l'Office Agricole Régional de l'Ouest, les Offices agricoles de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres.

La ville de Nantes organise ce concours sur le Champ de Mars, lieu habituel de nos grands concours agricoles.

Les prix, dont le montant total atteint près de vingt-quatre mille francs, sont ainsi répartis:

- Mâles**
- 1<sup>re</sup> Section. — 1.565 fr. en 12 prix. — Animaux ayant de six mois à 1 an.
  - 2<sup>e</sup> Section. — 2.010 fr. en 12 prix. — Animaux d'un an et plus mais n'ayant que des dents de lait.
  - 3<sup>e</sup> Section. — 2.505 fr. en 12 prix. — Animaux n'ayant que deux dents permanentes.
  - 4<sup>e</sup> Section. — 2.200 fr. en 8 prix. — Animaux ayant plus de deux dents permanentes.

- Femelles**
- 1<sup>re</sup> Section. — 1.540 fr. en 12 prix. — Animaux de six mois à 1 an.
  - 2<sup>e</sup> Section. — 2.010 fr. en 12 prix. — Animaux d'un an et plus, mais n'ayant que des dents de lait.
  - 3<sup>e</sup> Section. — 2.250 fr. en 12 prix. — Animaux n'ayant que deux dents permanentes.
  - 4<sup>e</sup> Section. — 2.640 fr. en 12 prix. — Animaux n'ayant que quatre dents permanentes.
  - 5<sup>e</sup> Section. — 2.640 fr. en 12 prix. — Vaches ayant plus de 4 dents permanentes, manifestement pleines et âgées de moins de 7 ans.
  - 6<sup>e</sup> Section. — 2.640 fr. en 12 prix. — Vaches laitières en lactation, suitées ou non, ayant moins de 7 ans.

### Prix de championnat

- Mâles
- Une médaille de vermeil
- Femelles
- Une médaille de vermeil

### Prix d'ensemble

- 1<sup>er</sup> prix, 250 fr. — 2<sup>e</sup>, 200 fr. — 3<sup>e</sup>, 150 fr.

### EXPOSITIONS ANNEXES

Les expositions annexes sont ainsi divisées: 1<sup>re</sup> Section: Appareils de laiterie. — 2<sup>e</sup> Section: Appareils pour la préparation des aliments du bétail. — 3<sup>e</sup> Section: Engrais et matières premières. — 4<sup>e</sup> Section: Céréales et pommes de terre (semences et plants). — 5<sup>e</sup> Section: Appareils et produits pour la destruction des mauvaises herbes.

NOTA. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur des Services Agricoles, Commissaire général du Concours, 5, rue Fanny-Peocot, à Nantes.

## Assemblée Générale Constitutive de la Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest C. G. V. C. O.

Le dimanche 14 juin 1925, à 2 heures, les délégués des principaux Syndicats et Associations viticoles des départements du Centre et de l'Ouest se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Tours, pour procéder à la constitution d'une Confédération générale de vignerons.

Etaient présents: MM. Rougeron, délégué de la Fédération des Syndicats viticoles de Montluçon (Allier);

Rapin, secrétaire du Syndicat Viticole de Quincy (Cher); Chataignier, Chatet, Chauvigné, Fillet, Germain, Heurtaut, Jahan, Martin, Morin, Roncin et Vavasseur, représentant les Groupements agricoles et viticoles d'Indre-et-Loire (Union Viticole, Union Fédérative, Société d'Agriculture, Syndicats Viticoles, Vinerie Coopérative, etc.);

Chenu, Cochonneau, Deligeon, Denis, Ledoux, Leroy, Marionnet, Piquet, Parcher, Quenieux, Renard, Berthonneau, Garnier, représentant les Groupements agricoles et viticoles du Loir-et-Cher (Syndicat des coteaux du Loir, Association des viticulteurs, Syndicat des agriculteurs, Fédération du Centre);

Lesage, directeur du Syndicat des agriculteurs du Loiret;

De Camiran, délégué du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et président du Comité Agricole de Vertou;

Le D<sup>r</sup> Maisonneuve, président de l'Association des Viticulteurs de l'Anjou, Bourcier et Richardin, de Maine-et-Loire;

Grollier, secrétaire de l'Union des Viticulteurs du Puy-de-Dôme;

Creuze, président de la Société d'Agriculture de la Vienne.

S'étaient excusés: MM. Jules Gautier et Suard (Indre-et-Loire); Charpentier et Trounard-Riolle (Indre); Cherrier et Trousson (Cher); Bernard et Boudin (Loir-et-Cher); Des Ages (Maine-et-Loire); Girard (Nièvre); Carre et Modre (Sarthe); De Gouttepagnon (Vendée); Noellet (Puy-de-Dôme); Lefeuvre (Deux-Sèvres).

M. Germain, président de l'Union Viticole d'Indre-et-Loire ouvre la séance. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, il invite l'assemblée à faire choix d'un Président pour diriger les débats, à l'unanimité, M. Germain est investi de cette fonction, MM. Maisonneuve et Martin assistent le Président et M. Garnier, secrétaire général de la Fédération des Associations agricoles du Centre, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président pose immédiatement la question de l'opportunité de créer une Confédération générale des vignerons pour les quatorze départements viticoles du bassin de la Loire.

Après quelques explications de MM. Maisonneuve, Bourcier, Martin et Garnier, cette création est décidée à l'unanimité. On passe ensuite à la discussion des statuts. La discussion s'engage notamment sur l'article premier (possibilités juridiques d'adhésion des groupements constitués d'après des lois autres que celles de 1884 et de 1920); sur l'article 2 (la Confédération s'appellera Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest); sur l'article 3 (le Siège social est fixé à Blois); sur l'article 8 (les candidats pour les fonctions d'administrateurs seront choisis, dans chaque département, par les organisations adhérentes).

En fin de compte le texte reproduit ci-après est adopté à l'unanimité.

### REPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL COTISATION

M. le Président propose en application de l'article 7 des statuts, la répartition suivante des membres du Conseil: Indre-et-Loire, 5; Maine-et-Loire, 5; Loire-Inférieure, 5; Loir-et-Cher, 5; Vienne, 3; Vendée, 3; Puy-de-Dôme, 3; Indre, 3; Allier, 2; Loiret, 2; Cher, 1; Deux-Sèvres, 1; Nièvre, 1; Sarthe, 1.

A l'unanimité, cette proposition est ratifiée par l'Assemblée.

A propos des cotisations, une large discussion a lieu, à la fin de laquelle, on vote à l'unanimité, sur la proposition de M. Chataignier, un budget de 6.000 francs pour la première année. La charge sera répartie entre tous les départements adhérents, proportionnellement à leur importance viticole, soit:

- Indre-et-Loire ..... 750 fr.
- Maine-et-Loire ..... 750 —
- Loire-Inférieure ..... 750 —
- Loir-et-Cher ..... 750 —
- Vienne ..... 450 —
- Vendée ..... 450 —
- Puy-de-Dôme ..... 450 —
- Indre ..... 300 —
- Allier ..... 300 —
- Loiret ..... 300 —

A Reporter..... 5.250 fr.

Report.....	5.250 fr.
Deux-Sèvres .....	150 —
Cher .....	150 —
Nièvre .....	150 —
Sarthe .....	150 —
Total.....	5.850 fr.

Il est entendu que les Groupements viticoles de chaque département s'entendent pour répartir entre eux la contribution demandée, en tenant compte des effectifs, des ressources, etc...

### COMMISSION EXECUTIVE PROVISOIRE

M. Germain est d'avis que la nomination complète du Conseil d'administration soit ajournée jusqu'à la prochaine Assemblée générale qui pourra avoir lieu, lorsque chaque département aura envoyé ses adhésions.

Il propose en conséquence la nomination d'une Commission exécutive provisoire de sept membres. A l'unanimité il en est ainsi décidé.

Sont désignés pour faire partie de cette Commission:

- MM.
- Germain (Indre-et-Loire);
- Maisonneuve (Maine-et-Loire);
- De Camiran (Loire-Inférieure);
- Quenieux (Loir-et-Cher);
- Creuze (Vienne);
- Noellet (Puy-de-Dôme);
- Soreau (Loiret).

Cette Commission aura tous pouvoirs pour réaliser les formalités d'organisation définitive de la C. G. V. et pour entreprendre l'action de défense viticole, sur les points urgents.

M. Martin souligne la nécessité d'entamer, à bref délai, une campagne contre la mention « vin non compris » dans les repas à prix fixe.

Une protestation sera élevée contre l'article 4 du projet Caillaux qui assimile les viticulteurs à des fabricants industriels.

Il est décidé également que la C. G. V. du Centre et de l'Ouest invitera ses groupements adhérents à mettre à l'étude d'urgence la question du vinage en franchise.

La Commission exécutive provisoire reçoit mandat de s'aboucher avec les grandes Associations Viticoles régionales pour leur marquer sa cordiale solidarité.

Après quelques observations concernant la crise viticole, la séance est levée à 5 h. 30.

Le Secrétaire, Paul GARNIER, Le Président, Paul GERMAIN.

## Nouveaux Tarifs postaux

### LES NOUVELLES TAXES POSTALES

A partir du 16 juillet courant, des modifications importantes ont été apportées dans les taxes postales et télégraphiques.

Pour les principales de ces taxes, les taux nouveaux sont indiqués ci-après:

### Service postal

#### 1<sup>er</sup> Régime intérieur:

- Lettres et paquets clos jusqu'à 20 gr., 0 fr. 30; au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr., 0 fr. 50; au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr., 0 fr. 75; au-dessus de 100 gr., 0 fr. 20 par 100 gr.
- Factures et relevés, jusqu'à 20 gr., 0 fr. 25.
- Cartes illustrées, tarif général, 0 fr. 20; avec 5 mots de correspondance, la date, la signature et l'adresse de l'expéditeur, 0 fr. 15; avec date, signature et adresse de l'expéditeur, 0 fr. 10.
- Imprimés ordinaires, jusqu'à 50 gr., 0 fr. 10.
- Droit de recommandation pour lettres, paquets clos et cartes postales, 0 fr. 75; pour objets affranchis à prix réduit, 0 fr. 50; avis de réception, objets chargés et recommandés par poste, 0 fr. 75.
- Correspondances transportées par avions: taxe indépendante de la surtaxe aérienne, jusqu'à 20 gr., 0 fr. 40; de 20 à 50 gr., 0 fr. 70; de 50 à 100 gr., 1 fr.; au-dessus par fraction de 100 gr., 0 fr. 20.
- Mandats-postes, service intérieur, jusqu'à 10 fr., 0 fr. 35; au-dessus de 10 fr., droit actuel augmenté de 0 fr. 05.
- Service franco colonial, comme dans le régime intérieur avec minimum de perception de 0 fr. 40.
- Avis de paiement (mandats et bons de poste), 0 fr. 75, valeurs à recouvrer, près tarif des lettres. Tarif fixe de recommandation de 0 fr. 50.

### 2<sup>e</sup> Régime international:

Lettres de 0 à 20 gr., 1 fr.; par échelon supplémentaire de 20 gr. ou fraction de 20 gr., 0 fr. 50; cartes postales, carte simple et chaque partie de la carte avec réponse payée, 0 fr. 60; papiers d'affaires par 50 gr. ou fraction de 50 gr., 0 fr. 20; minimum de perception, 1 fr.; imprimés par 50 gr. ou fraction de 50 gr., 0 fr. 20; échantillons par 50 gr. ou fraction de 50 gr., 0 fr. 20; minimum de perception, 1 fr. 40; recommandation, droit fixe, 1 fr. Valeurs déclarées: lettres, taxe d'affranchissement applicable à une lettre ordinaire de même poids, pour la même destination, droit fixe de recommandation, 1 fr. Lettres, droit d'assurance par 300 fr. ou fraction de 300 fr., 0 fr. 10, avec addition éventuelle d'un droit de 5 fr. 20 par 300 fr. ou fraction de 300 fr. et par pays participant au transport maritime.

Boîtes, taxe d'affranchissement par 50 gr. ou fraction de 50 gr., 0 fr. 40, minimum de perception de 2 fr.; droit fixe de recommandation, 1 fr.; droit d'assurance égal à celui des lettres.

Avis de réception, droit fixe au moment du dépôt de l'objet, 1 fr.; droit fixe après le dépôt de l'objet, 2 fr.

Envois contre remboursement, taxes et conditions des objets recommandés ou chargés de même catégorie non grevés de remboursement; droit fixe de remboursement payé par l'expéditeur, 5 fr. 20; droit d'encaissement retenu sur le montant du remboursement, indépendamment de la taxe ordinaire des mandats.

### Service télégraphique

#### Régime intérieur:

Télégrammes privés ordinaires, taxe par mot, 0 fr. 20 (minimum de perception, 2 fr.); surtaxe fixe par télégramme, 0 fr. 50.

Télégrammes privés urgents, taxe par mot, 0 fr. 60 (minimum de perception, 6 fr.); surtaxe fixe par télégramme, 0 fr. 50.

Régime extra européen, quelle que soit la voie:

Télégrammes ordinaires: majoration de 0 fr. 05 par mot; télégrammes différés et de presse, majoration de 5 fr. 025 or par mot.

Télégrammes urgents et partiellement urgents, majoration de 5 fr. 15 or par mot pour les taxes qui ne figurent pas ci-dessus. Les renseignements utiles seront donnés aux guichets des bureaux de poste.

### LES NOUVEAUX TARIFS DES TIMBRES DES QUITTANCES

Le ministre des Finances nous communique la note suivante:

C'est à partir de jeudi 16 juillet que sont applicables à Paris les nouveaux tarifs pour le timbre des quittances.

Ces tarifs sont les suivants: 0.25 pour les sommes n'excédant pas 100 fr.; 0 fr. 50 pour les sommes comprises entre 100 et 1.000 fr.; 1 fr. pour les sommes comprises entre 1.000 et 10.000 fr.; 3 fr. pour les sommes comprises entre 10.000 et 50.000 fr.; au-delà, 1 fr. en sus par nouvelle fraction de 50.000 fr.

On peut pour l'acquit de l'impôt employer plusieurs timbres; en ce qui concerne les dépôts d'espèces chez les banquiers, les agents de change et les comptables publics le droit de timbre est fixé en chiffre uniforme de 0 fr. 25 quelle que soit l'importance de la somme déposée.

Dans les départements, les nouveaux tarifs seront applicables un jour franc après l'arrivée au chef-lieu de l'arrondissement du numéro du « Journal Officiel » du 14 juillet 1925.

## BLÉ ET SUPERPHOSPHATE

M. Brétière a cherché à déterminer à Grignon quelles étaient les quantités de superphosphate à employer pour le blé, lorsque la fumure azotée reste constante.

Les premiers résultats enregistrés au champ d'expériences de l'Ecole montaient, en présence d'une quantité de 150 kg. de nitrate de soude, la récolte du blé augmentait, en passant de 0 à 300 kg. de superphosphate, puis de 300 à 500 kg., mais qu'il y avait réduction de 600 à 900 kg. Ces constatations étaient du même ordre que d'autres effectuées en 1913-14 dans le même lieu.

Après le blé de 1922, on ensemença du maïs fourrage; ici 300 kg. appaurent comme le maximum à épandre en face de 150 kg. de nitrate.

Voir la suite en 3<sup>e</sup> page.

## Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

### Concours de Châteaubriant en 1925

La Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, tiendra son concours annuel d'animaux reproducteurs des espèces chevaline, bovine, ovine et porcine, le 12 septembre 1925, à Châteaubriant.

Tous les éleveurs du département sont admis à concourir.

Le programme détaillé du concours sera établi et publié prochainement.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

### L'Elevage Intensif des Veaux et Porcs

4 fr. 50 l'Exemplaire

# Observations Générales

## Expéditions en Groupements

- 1° Aucun des engrais de la série A ne comporte de groupement d'aucune sorte.
- 2° Tous les engrais de la série B peuvent être expédiés ensemble pour former des expéditions en groupement.
- 3° Dans la série B, le prix de 10.000 kilos sera appliqué aux expéditions de 4.000 kilos à destination des gares situées sur les lignes de Legé et de 5.000 kilos sur les lignes du chemin de fer d'Anjou.

## Ensachages

- 4° Tous les engrais sont livrés en sacs de 100 kilos bruts, à l'exception des nitrates de soude qui sont livrés en sacs de 75 kilos bruts, des nitrates de chaux livrés en fûts de 100 kilos nets et de la cyanamide SPA livrée en fûts de 75 kilos nets.

## Interdiction de Cession

- 5° Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion, de céder, même au prix courant, à des personnes étrangères à la Société, des engrais et autres matières achetées par l'intermédiaire du Syndicat, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées. (Art. 29 des Statuts).

## Libellé des Commandes

- 6° Les commandes doivent indiquer lisiblement les nom, prénom et adresse complète du destinataire, la gare dans laquelle devra se faire la livraison, la dénomination exacte des engrais suivant les indications du prix-courant, le mode de paiement.

## Echantillonnages

- 7° Les échantillons destinés à l'analyse doivent être prélevés, en gare d'arrivée, devant deux témoins et renfermés dans trois flacons propres et secs, scellés du même cachet. Prendre une petite quantité d'engrais dans un certain nombre de sacs et dans différentes parties des sacs, surtout pour les engrais composés. Bien mélanger à la main les échantillons ainsi prélevés, avant de les mettre dans les flacons, pour que le contenu de chaque flacon soit identique aux deux autres. Il faut que chaque flacon contienne au moins 250 grammes pour pouvoir effectuer l'analyse. Des Syndiqués se contentent d'ouvrir les sacs et de prendre, à la partie supérieure, une certaine quantité d'engrais, lorsqu'ils n'ont pas de sonde à leur disposition. Les échantillons ainsi prélevés peuvent ne pas donner d'une manière exacte la composition de l'engrais.

Pour les engrais pris chez le fournisseur à Nantes, des échantillons pourront être prélevés au moment de la livraison, contradictoirement entre le syndiqué et le fournisseur.

Les échantillons doivent nous être expédiés IMMEDIATEMENT au bureau du Syndicat, 5, quai Cassard.

Nous prévenons nos Syndiqués et nos Agents que nous serons dans l'obligation de refuser tout échantillon qui nous parviendrait PLUS DE HUIT JOURS après l'arrivée des engrais en gare de destination.

## LIVRAISON ET RÉCEPTION DES MARCHANDISES

La marchandise devra être mise en gare de départ dans un délai aussi court que possible après la réception de la commande par le fournisseur, sauf cas de force majeure.

Nous recevons parfois des réclamations sur les expéditions d'engrais et autres marchandises ; ces réclamations portent sur des sacs en moins, des différences de poids, des sacs en mauvais état. Les Syndiqués reçoivent leurs marchandises du chemin de fer sans faire d'observations et se contentent d'écrire au Secrétaire général pour faire rectifier leurs factures, conformément à ce qu'ils ont reçu. Nous croyons devoir renouveler ici les recommandations qui ont été faites dans le Bulletin du Syndicat :

Le Syndiqué, à l'arrivée des marchandises, doit en constater le poids, le nombre des sacs ou colis, leur état : s'il a des observations à faire, il ne doit donner décharge au chemin de fer qu'après avoir fait ses réserves et les avoir consignées sur le registre de la gare, puis il en donnera avis au Secrétaire général, à Nantes, le jour même.

Ne jamais oublier que les règlements des Compagnies de chemins de fer sont formels et font loi en l'espèce. À savoir : que les destinataires seuls sont fondés à faire toutes réclamations ayant pour motifs des manquants, avaries, etc., ou des erreurs dans les prix de transport réclamés par les gares.

Nous sommes néanmoins à la disposition de nos syndiqués pour les aider dans leurs réclamations, mais quand ils se seront mis tout d'abord en règle avec leurs gares, c'est-à-dire qu'ils auront fait les réserves nécessaires.

# PRIX DES ENGRAIS

A partir du 20 Juillet jusqu'au 31 Décembre 1925

Rendus franco dans toutes les gares de la LOIRE-INFÉRIEURE et dans les gares des départements limitrophes désignées ci-contre. Toute expédition par chemin de fer inférieure à 1.000 kilos étant majorée du coût de la lettre de voiture, soit 1 fr. 20.

## SERIE A. — 1° Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux ni avec ceux de la Série B.

(Par 10.000 kilos)

DESIGNATION DES ENGRAIS	ACIDE PHOSPHORIQUE	ÉQUIVALENT EN PHOSPHATE DE CHAUX	PRIX DES 100 KILOS PAR 10.000 KILOS	MOUTURE MINIMA	EXPÉDITION
PHOSPHATES AGRICOLES NATURELS	Somme	18 %	40 %	15 40	Franco
	Yonne	20 %	45 %	15 90	
Scories de déphosphoration		Suivant dosage,		1 fr. l'unité	Prix départ gares Est ou parité
	Sylvinite pauvre, en vrac	12/16 % potasse		0 50	
Sylvinite riche	20/22 %			0 60	Prix départ gares Alsace

## SERIE B. — 2° Engrais expédiés de Nantes ou d'Angers et pouvant se grouper entre eux.

DESIGNATION DES ENGRAIS	POTASSE	AZOTE		ACIDE PHOSPHORIQUE soluble dans le citrate d'ammoniaque et à froid	ÉQUIVALENT en phosphate de chaux	PRIX PAR WAGON de 10 tonnes de 5 à 10 jours de facture au nom du seul preneur ou pour toute livraison en vrac	PRIX PAR WAGON de 5 à 10 jours de facture au nom de plusieurs preneurs	PRIX PAR EXPÉDITION de 5 tonnes
		NITRAGE	AMMONIACAL					
<b>ENGRAIS COMPOSÉS</b>								
1 A			2 1/2 %	10 %		38 75	39 50	40 25
1 N			2 1/2 %	10 %		44 25	45 00	45 75
1 A bis			2 %	10 %		35 25	36 00	36 75
1 N bis			2 %	10 %		40 00	40 75	41 50
2			5 %	11 %		59 00	59 75	60 50
4			2 %	10 %		55 25	56 00	56 75
4 A			2 %	10 %		49 50	50 25	51 00
5			10 %	10 %		65 25	66 00	66 75
6			10 %	12 %		38 25	39 00	39 75
7			5 %	9 %		48 50	49 25	50 00
8			5 %	12 %		50 50	51 25	52 00
Engrais composé au guano de poisson dissous (az. org.)			2 %	10 %		44 00	44 75	45 50
<b>PHOSPHATES</b>								
PHOSPHATES NATURELS AGRICOLES				Acide phosph. insoluble				
	de la Somme			18 %	40 %	16 90	17 65	18 40
				20 %	45 %	17 40	18 15	18 90
				18 %	40 %	16 90	17 65	18 40
	de l'Yonne			20 %	45 %	17 40	18 15	18 90
				18 %	40 %	16 90	17 65	18 40
d'Algérie-Tunisie réduits			20 %	45 %	17 40	18 15	18 90	
d'Algérie-Tunisie purs			26 %	55 %	18 95	19 70	20 45	
Phosphates agricoles purs			30 %	63 %	20 70	21 45	22 20	
<b>SOORIES (1)</b>								
Scories de déphosphoration Thomas Gilchrist (75% minimum de l'acide phosphorique soluble au citrate). Mouture 75 % de finesse au tamis 100			14 %	31 %		21 05	21 80	22 55
			15 %	33 %		22 05	22 80	23 55
			16 %	35 %		21 60	22 35	23 10
			17 %	37 %		22 60	23 35	24 10
			18 %	40 %		23 60	24 35	25 10
<b>SUPERPHOSPHATES</b>								
Superphosphates minéraux (acide phosphorique soluble dans l'eau et de citrate d'ammoniaque alcalin et à froid)			14 %	31 %		23 20	24 15	24 90
			15 %	33 %		24 20	25 15	25 90
			16 %	37 %		25 20	26 15	26 90
			18 %	40 %		29 20	30 15	30 90
<b>ENGRAIS AZOTES</b>								
<b>NITRATE DE SOUDE (quantité limitée)</b>								
Broyé, sacs réglés à 75 kil.			15 %			139 00	139 75	140 50
Non broyé, sacs réglés à 75 kil.			15 %			138 00	138 75	139 50
Non broyé, sacs d'origine à tout poids			15 %			137 00	137 75	138 50
Sulfate d'ammoniaque			20 %			135 00	135 75	136 50
Cyanamide granulée SPA en fûts de 75 kilos nets			20/21			125 00	125 75	126 50
Nitrate de chaux, en fûts de 100 kilos nets. (Prix à fixer ultérieurement)			13 %					
<b>ENGRAIS d'OS et de CUIR</b>								
Poudre d'os verts			3 %	18 %		61 45	62 20	62 95
Poudre d'os dégelatinés			1 %	28 %		52 70	53 45	54 20
Superphosphates d'os verts			2 %	12 %		51 00	51 75	52 50
Superphosphates d'os dégelatinés			0 50 %	16 %		41 00	41 75	42 50
Engrais noir spécial de cuir dissous, dit Intensator			2 %	10 %		37 25	38 00	38 75
<b>ENGRAIS POTASSIQUES</b>								
Sylvinite pauvre	12/16					21 00	21 75	22 50
Sylvinite riche	20/22					26 00	26 75	27 50
Chlorure de potassium	50 %					74 50	75 25	76 00
Sulfate de potasse	45 %					97 00	97 75	98 50
<b>DIVERS</b>								
Sulfate de fer pulvérisé 95 %						27 25	28 00	28 75
Acide sulfurique	52°							
	60°							

DOSAGES GARANTIS A L'ANALYSE SCIENTIFIQUE

# PRIX

pour les

## Départements limitrophes

Les gares ci-dessous sont assimilées à celles de la Loire-Inférieure :

ILLE-ET-VILAINE

Redon, Fougeray, Martigné-Ferchaud et Retiers.

MAINE-ET-LOIRE

Freigné, Candé, Angrie-Loiré, Chazé-sur-Argos, Segré, Noyant-la-Gravoyère, Combrée, Pouancé et gares de la ligne d'Angers-Saint-Laud à Candé au départ d'Angers ; Ingrandes-sur-Loire, Landemont-la-Boissière, Puiset-Doré-Le Fuiet, Montrevaux, Beaupréau, Torjou.

VENDEE

Bois-de-Géné, La Garnache, Challans, Saint-Etienne-du-Bois, Palluau, Rocheservière, Montaigu, L'Herbergement, Belleville et Evrunes-Mortagne.

Pour toutes les autres Gares

des Départements limitrophes

et par expédition d'au moins 10.000 kilos

Ille-et-Vilaine, Morbihan,..... 0.25 c. en plus  
Maine-et-Loire et Vendée,..... 0.50 c. en plus

## OBSERVATIONS SPECIALES

### Petits Réseaux et Bateaux

Les expéditions à destination des gares des petites lignes, Ancenis à Châteaubriant et des chemins de fer du Morbihan, seront faites franco sans majoration jusqu'aux gares de transit, et le port de ces gares de transit aux gares de destination sera à la charge des destinataires et ajouté en facture, tant pour la Loire-Inférieure que pour les départements limitrophes.

Les expéditions par les bateaux de l'Erdre supporteront une majoration spéciale de 0.90 par 100 kilos pour le camionnage et les frais d'embarquement.

### Dépôts

Les engrais pris dans les divers dépôts seront facturés aux prix de la deuxième colonne avec la majoration convenue pour chaque dépôt, et seront sans exception payables en enlevant.

### Scories

(1) Les prix de la première colonne s'entendent pour marchandises expédiées de Nantes, par 10 tonnes, au nom d'un seul preneur et sans jonction, ou pris aux magasins à Nantes par n'importe quelle quantité.

### Superphosphates

Prix spéciaux, sans aucune remise, et franco gares Loire-Inférieure, pour les superphosphates et les phosphates agricoles purs, par wagon complet ou groupés entre eux au nom d'un seul preneur.

ENGRAIS ET DOSAGES	PRIX	
	à 30 jours	à 90 jours
Superphosphates 14 %	22 40	22 70
— 16 %	24 40	24 70
— 18 %	28 40	28 70
Phosph. agr. purs 26 %	18 65	18 95
— 30 %	20 90	21 20

Faculté de demander l'expédition en port dû auquel cas le prix gare départ sera appliqué. Nous demander conditions.

Tous les prix ci-contre s'entendent pour marchandises payables dans les 30 jours de la date de la facture par traites postales ou par encaissements des agents du Syndicat.

Les factures non réglées dans les 30 jours subiront un intérêt de retard de 0.50 c. pour cent par mois.

Les syndiqués qui désireront payer leurs engrais soit au Syndicat, soit par un versement à leur bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux de nos fournisseurs, devront le mentionner sur leurs commandes et effectuer le paiement dans les 30 jours de la date de chaque facture à la caisse du Syndicat, 5, quai Cassard, à Nantes, dans le premier cas, ou à leur bureau de poste au crédit du compte du fournisseur (compte de chèques postaux n° 85, à Nantes), dans le deuxième cas.

Les essais de 1924 sur du blé ont encore donné le meilleur rendement avec 600 kilos de superphosphate et quand on en épanche 900 kilos, le rendement tombe de 24 quintaux 17 à 22 quintaux 08. Il convient donc d'observer une proportion déterminée entre les éléments de la fumure; sinon, on gaspille les engrais et on crée des conditions défavorables au développement des plantes.

C'est un autre aspect de la loi du minimum.

## LES RECOLTES

### CÉRÉALES

Du Bulletin des Halles :

Paris, mercredi 29 juillet.

**PHYSIOMIE DE LA SEANCE.** — L'assistance est un peu plus importante, apparemment, que la semaine dernière, malgré les moissons qui s'engagent dans les régions peu éloignées de Paris. Les affaires présentent une bonne allure, tant en marchandise vieille qu'en marchandise nouvelle à livrer sur août et les 4 mois de septembre; néanmoins, elles ne doivent pas constituer au total un fort volume. D'assez vives craintes sont exprimées par des négociants des régions du Nord de Paris. Les orages vont-ils se déclarer et persister pendant la moisson, ce qui aurait de bien fâcheuses conséquences, en ce sens qu'il y aurait amoindrissement de la qualité? En raison de cette inquiétude, il y a de l'hésitation à formuler des offres en livrable sur les provenances des cinq départements septentrionaux, soit en blé, soit en avoines. Les grosses opérations concernent donc les provenances de Beauce, de Touraine, du Berry, du Poitou, du Bourbonnais et autres rayons du Centre et du Centre-Ouest. La tendance des prix est soutenue en toutes marchandises, vieilles ou nouvelles.

**BLE.** — Dans les sphères officielles règne un optimisme de bon aloi au sujet de la soudure. S'appuyant sur les rapports qui lui ont encore été transmis ces jours derniers, M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, a pu affirmer que la soudure des deux campagnes, pour le blé comme pour les autres céréales, se fera en un peu mieux : c'est l'avis que nous avons formulé déjà. Le vieux blé indigène n'est pas totalement épuisé dans les fermes, il en reste dans les moulins, où il y a en plus des stocks plus ou moins importants de farine. Et chacun sait que dans nos ports, et aussi dans les entrepôts de l'intérieur, le blé exotique ne manque pas. Les ventes par courtier assermenté continuent du reste. Sans doute, tout ce blé exotique remis en vente, pour des causes diverses, ne sera pas écoulé par nos cylindres, mais il est là. Il aurait pu servir à la soudure, si la soudure, à moitié faite, avait été douloureuse... Il n'en est rien, et cela vaut mieux de toute façon. On entend bien des plaintes contre l'échaudage qu'aurait provoqué l'ardente insolation de juin, dont les mauvais effets n'avaient guère été aperçus jusqu'ici; et contre la rouille, le piétin.

Voici les prix que l'on pratique sur la nouvelle récolte :

Blés de Beauce et d'Orléans, 128 à 128.50; Allier, Cher, Nièvre, 130 à 140; de Loir-et-Cher, 133 à 134; de Touraine, Indre-et-Loire, Indre, 134 à 134.50; du Poitou, Vienne, 138 à 138.50; Aisne, Oise, Somme, Ardennes, 127 à 128; Aube, Marne, Seine-et-Marne, 127 à 128; Yonne, Côte-d'Or, 128 à 128.50; Eure, 127 à 128; Seine-Inférieure, Calvados, 126 à 127; Anjou, Loire-Inférieure, Vendée, 133 à 134; Deux-Sèvres, 133 à 134; Sarthe et Mayenne, 127 à 128, en disponible immédiat. On ne traite que de petits lots, les offres étant au reste parcimonieuses.

**SONS ET ISSUES.** — La demande des centres d'élevage, en dépit de l'abondance des foins, s'améliore tout doucement et l'on se montre moins hésitant à conclure l'aspect d'une vigne totalement gelée en pleine végétation. Les feuilles grillées, jaunes, pendent lamentablement le long des sarments, quand elles y sont encore attachées, et le bois lui-même paraît comme mort. Sur certains ceps on constate une nouvelle et toute petite bourgeonnure qui ne pourra probablement présenter rien d'intéressant pour la taille prochaine. C'est un véritable désastre.

Par ailleurs la cochyliose et l'endémisme ont fait et paraissent devoir faire encore des ravages sérieux dans nombre de clos. Dans l'ensemble, l'apparence n'est pas brillante, aussi les acheteurs ont repris position depuis quelques jours. Les celières sont à nouveau visités, et les vendeurs sont plus facilement écoutés. Certains mêmes se sont retirés du marché et désirent attendre que la récolte de 1925 soit plus avancée et plus sérieusement évaluée comme rendement probable, tout au moins possible.

On ne serions pas étonnés de voir des achats s'engager en affaires liées en vins de récoltes 1924-1925, car les sorties des celières, bien que plus faibles ces quatre derniers mois que les cinq premiers de la campagne, accusent déjà un contingent total assez important pour la consommation.

A fin juin nous sommes à 535.560 hecto. sortis du vignoble depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

les départements du Centre; les prix ne sont que faiblement influencés par les pronostics, somme toute peu optimistes.

On tient en vieille marchandise, disponible départ :

Avoines de Beauce, Eure et Brie, 114. Les grises d'hiver du Poitou, des Charentes et du Centre, et des Loire et Poitou, de Touraine et du Centre sont épuisées ou ne sont plus offertes. Les blanches et jaunes mélangées des cinq départements du Nord, 100 à 101; ligowos de Brie, Seine-et-Marne, Oise, 103 à 104; noires de Bretagne, 100 à 101; grises de Bretagne, 98 à 99; bigarrées de Bretagne, 97 à 98.

En nouvelle récolte, les engagements sont plus nombreux que mercredi dernier. On négocie des Beauce, Eure, Brie de 90 à 91; en livrable sur les 4 mois de septembre, grises d'hiver du Poitou et du Centre, 92; noires de Touraine et du Centre, 92; également pour les livraisons échelonnées sur les 4 mois de septembre.

**SARRASIN.** — Les affaires en livrable sur les 3 mois d'octobre ne s'engagent décidément pas, les acheteurs comme les vendeurs étant extrêmement réservés, tant que l'on ne pourra formuler des pronostics sérieux sur la récolte en terre. Les emplacements ont été irréguliers et tardifs sur bien des points en Bretagne. Au premier stade de leur évolution, les plantes ont présenté une apparence normale et sur de nombreux champs le début de la floraison a été magnifique; mais la sécheresse s'est déclarée il y a quelques semaines, contrariant beaucoup, suivant les milieux, soit la floraison, soit la fructification. Cette sécheresse disparaît maintenant, les pluies ayant été abondantes dans maintes régions de la Bretagne, de la Normandie et du Limousin. De toute façon, nous n'aurons une idée approximative des rendements que dans une quinzaine de jours. En ce qui concerne la vieille marchandise, les offres pour la région parisienne ne présentent qu'une bien faible activité et les grainetiers ne sont pas disposés à engager des contrats de quelque importance. Les lots traités proviennent surtout du Finistère et du Morbihan. On a payé en disponible, départ : Sarrasin du Finistère, 87 à 88; du Morbihan, 88 à 89; de Normandie, 91 à 92; du Limousin, 91 à 92. En ces dernières provenances, les affaires sont insignifiantes.

Nous sommes aussi dans l'Ouest en pleine moisson. Celle-ci a commencé sitôt après la rentrée des foins, qui s'est faite par temps très favorable et d'autant plus vite que la sécheresse empêchait la plantation des racines — betteraves, rutabagas — et des choux. Quelques ondées ont permis ces derniers jours de procéder à ces plantations. Mais le retard dans ces travaux et la crainte de voir la sécheresse continuer ont déterminé un mouvement très accentué de hausse sur les cours du foin qui peuvent s'établir aujourd'hui de 100 à 120 francs les 500 kilos sur les prés, suivant qualité et provenance.

Il est encore trop tôt pour avoir une opinion assise sur les récoltes régionales des blés et avoines. Il est certain que beaucoup de champs présentent des épis échaudés. Bien des grains ne se sont pas suffisamment développés. Nous croyons donc plutôt à une diminution du rendement primitivement espéré — sans pouvoir préciser davantage.

On a commencé à engager quelques affaires en blés nouveaux sur la base de 120 à 123 francs, marchandise prise à la ferme ou au contraire rendue au moulin. Le marché de samedi 25 nous fixera mieux sur les intentions de la minoterie et sur les offres de la culture, car il y a malheureusement trop d'exploitations agricoles qui n'ont pas les greniers suffisants pour ramasser les blés avant battage, ce qui les contraint à vendre dans l'air, pour employer le terme usité en pareil cas.

### VINS

Si jusqu'ici notre vignoble n'a pas été atteint par le mildew, il a malheureusement beaucoup souffert des attaques des insectes. La pyrale surtout a causé des dommages importants dans le pays situé entre la Sèvre et Vallet. Certains clos ont été complètement dévastés et présentent l'aspect d'une vigne totalement gelée en pleine végétation. Les feuilles grillées, jaunes, pendent lamentablement le long des sarments, quand elles y sont encore attachées, et le bois lui-même paraît comme mort. Sur certains ceps on constate une nouvelle et toute petite bourgeonnure qui ne pourra probablement présenter rien d'intéressant pour la taille prochaine. C'est un véritable désastre.

Par ailleurs la cochyliose et l'endémisme ont fait et paraissent devoir faire encore des ravages sérieux dans nombre de clos. Dans l'ensemble, l'apparence n'est pas brillante, aussi les acheteurs ont repris position depuis quelques jours. Les celières sont à nouveau visités, et les vendeurs sont plus facilement écoutés. Certains mêmes se sont retirés du marché et désirent attendre que la récolte de 1925 soit plus avancée et plus sérieusement évaluée comme rendement probable, tout au moins possible.

On ne serions pas étonnés de voir des achats s'engager en affaires liées en vins de récoltes 1924-1925, car les sorties des celières, bien que plus faibles ces quatre derniers mois que les cinq premiers de la campagne, accusent déjà un contingent total assez important pour la consommation.

A fin juin nous sommes à 535.560 hecto. sortis du vignoble depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Récolte 1924

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, haut degré	280 à 300
Muscadet 1 <sup>er</sup> ch., degré courant	260 à 270
Muscadet 2 <sup>e</sup> ch.	220 à 240
Gros-plant 1 <sup>er</sup> ch.	115 à 130
Gros-plant 2 <sup>e</sup> ch.	100 à 110

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 24 juillet.

NOMINAUX	1924	1923
Froment	132	134
Seigle	92	95
Avoine	102	104
Orge mouture	92	95
Orge brasserie	92	94
Sarrasin	72	74
Son	92	94
Fèves	92	94

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	100	120
Paille	80	85
Foin, les 500 k. en ville	140	130
Paille	120	130

Sol dématérialisé pour le salage des foins. (Dose de 15 à 20 kilos par 1.000 kilos de foin) : 22 fr. les 100 kilos logés sur wagon Batz, par petites quantités, 100 kilos minimum. Réduction par 5 et 10 tonnes.

## OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessaires par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

### OFFRES

- 96. — A vendre œufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et lapins bleus argentés.
- 120. — A vendre, bonne ceriseuse « Wilking », 120 litres à l'heure. Bon état.
- 121. — A affermer à moitié fruits, pour le 23 avril 1926, 18 hectares, terres, prés, vignes, bois. S'adresser à M. Mosny, la Courbejolière, Saint-Lumine-de-Clisson.
- 122. — A vendre : 1<sup>er</sup> Victoria 5 places, pouvant s'atteler à 1 ou 2 chevaux; 2<sup>e</sup> un petit bateau de plaisance, périssoire en acajou.
- 123. — A louer, petite ferme de 6 hectares, aux environs de Saint-Nazaire.
- 124. — A vendre, un lot de superbes oranges-citronniers, en rapport.
- 125. — A affermer pour le 11 novembre 1926, ferme de quarante hectares à moitié fruits, disponible dans l'arrondissement de Paimbœuf.
- 126. — A vendre moteur à huile lourde 7 HP, état neuf.
- 127. — A vendre wagonnette couverte, quatre places à l'intérieur, deux sur le siège. Prix : 400 francs.
- 128. — A vendre manège à cheval, état neuf.
- 129. — A vendre pressoir à clavettes pouvant presser 45 hectolitres avec matériel complet en bon état.
- 130. — A vendre jeunes bœufs purs Southdown, issus bœuf premier élite. S'adresser à M. E. de Grandcourt, place de l'Eglise, Saint-Fulgent (Vendée).
- 131. — A vendre : 1<sup>er</sup> cocker blanc, noir, 8 mois 1/2, très beau pédigré; 2<sup>e</sup> cob bai brun, 10 ans, monté et attelé, très bon cheval de service. Garanties.
- 132. — A vendre au sevrage 3 ravissantes loloules blanches naines. Pédigrée illustre.
- 133. — A vendre épagneule croisée breton, arrêtée et rapporte parfaitement, garantie, essai, 500 francs. S'adresser à M. Landois, 9, rue Gresset, à Nantes.
- 134. — A vendre cause déçus, omnibus capucine, capitonné drap, très soigné, état neuf. S'adresser à M. Dénchéau, 3, rue des Morices, Ancenis.
- 135. — A affermer à moitié fruits, avec cheptel, pour le 11 novembre 1926, la ferme de la Sauvinais, commune de Donges, d'une contenance de 39 hectares, terre, vigne, pré, pré-marais. Proximité de plusieurs marchés et à 4 kilomètres de trois gares. S'adresser à M. Raoul Olivaud, 53, quai du Port, à Méans, Saint-Nazaire.
- 136. — A vendre porcellets précoces, rustiques, toujours disponibles, au cours. S'adresser à M. Joseph Béranger, éleveur, la Garde, Saint-Joseph-de-Portrieux.
- 137. — A prendre pour Toussaint 1925, borderie de 4 hectares, terre, prés, marais d'un seul tenant, située commune du Pallet.

On donnerait avec, vignes à moitié et vignes à façon suivant main d'œuvre disponible.

138. — A vendre bonne jumet 7 ans, garantie très douce et parfaite sur voiture.

139. — A vendre 1/2 muids, barriques bordelaises et nantaises usagés, vides de vin blanc. Bon état.

## DEMANDES

- 59. — On demande homme ou femme compétent en aviculture pour poulailler et clapier.
- 60. — On demande jardinier connaissant fleurs et potager, femme basse-cour et aider maison.
- 61. — On demande ensemble ou séparément homme pour service intérieur, et femme basse-courière.
- 62. — On demande pour une petite localité de la Loire-Inférieure, un ménage sérieux et honnête. Le mari jardinier, la femme s'occupant des vaches, de la basse-cour et de la vente des légumes et du lait.
- 63. — On demande bon jardinier légumiste, femme basse-cour. R.-f. ences.
- 64. — On demande un lapin mâle, argenté de Champagne, âgé de 5 à 6 mois.
- 65. — On demande ménage cultivateur vigneron, femme basse-cour, conditions avantageuses.

## BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 13 juillet.

### ALLURE GENERALE DU MARCHE

Le débit des abattoirs ne s'est pas amélioré, bien au contraire puisque les vaches, des lycées ou collèges ont commencé. De plus, les abattages étant très réduits le jour du 14 juillet, les besoins sont moindres.

**GROS BETAUL.** — Amenés : bœufs, 1.874; vaches, 950; taureaux, 325, soit un total de 3.149 contre 3.857 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 691 gros bovins contre 957.

La vente du gros bétail a été très facile grâce au petit total des arrivages. La boucherie parisienne dès la première heure s'est hâtée d'acheter et d'enlever les animaux pour en abattre le plus possible dans la journée du treize et il en est résulté une hausse d'un à deux sous par livre net. Il semble qu'en ce moment une bonne demande se porte sur les animaux un peu lourds.

**VEAUX.** — Amenés 2.699, contre 2.090 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 610, contre 413. Le marché s'est trouvé en face d'un total excessif d'arrivages et comme la boucherie n'avait pas de besoins pressants on a assisté à une véritable débâcle. Les veaux extras étaient à peu près seuls demandés, surtout par la boucherie de campagne, ce qui leur a permis de n'abandonner que six sous par livre, mais l'entredeux ou les sortes médiocres ont dû abandonner de dix à dix sous. En outre, il a fallu relever 650 animaux.

**MOUTONS.** — Amenés 10.037, contre 13.792 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.865, contre 4.300.

La demande a été très bonne pour les agneaux fins, les beaux moutons et les meilleurs brebis qui ont regagné de 5 à 10 francs par tête, alors que les catégories très ordinaires n'ont que peu varié.

**PORCS.** — Amenés 3.743, contre 4.049 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.320, contre 1.050.

La vente a été irrégulière; les bons animaux gras ou maigres ont gagné 20 fr. aux 100 kilos, tandis que la charcuterie tant moins le 14 juillet, a délaissé la marchandise très ordinaire. De ce fait, les fonds de parquet ont perdu de 20 à 50 fr. aux 100 kilos.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra, 6.80 à 6.90 le kilo vif; bons porcs maigres de pays, 6.70 à 6.80; petite marchandise, 5.80 à 6.20; bons cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre, 6.70 à 6.80; bons gras du Midi, de l'AVEyron et du Sud-Centre, 6.70 à 6.80; fonds de parquets de ces catégories, 5.80 à 6.20.

**COCHES.** — Vente difficile : la cote s'est établie entre 4.50 et 5.40. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Amenés 20, contre 40 il y a huit jours. Vente calme entre 120 et 180 francs la pièce, suivant grosseur et qualité.

Paris-La Villette, lundi 13 juillet.

### DERNIERE HEURE

Amenés	Vendus
BŒUFS	1.874
VACHES	950
TAUREAUX	325

Totaux	3.149
Vente assez bonne.	
VEAUX	2.699
Vente en débâcle.	
MOUTONS	10.037
Vente assez bonne.	
PORCS	3.743
Vente irrégulière.	

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :			
1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	8 50	7 80	6 60
Vaches	8 50	7 70	6 50
Taureaux	7 20	6 90	6 60
Veaux	10 50	9 50	8 10
Moutons	13 70	10 20	8 10
Porcs	9 72	9 42	9 86

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :			
1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	5 10	4 37	3 30
Vaches	5 10	4 31	3 25
Taureaux	4 32	3 87	3 30
Veaux	6 30	5 51	4 40
Moutons	6 85	5 40	4 05
Porcs	6 80	6 00	6 30

Paris-La Villette, lundi 20 juillet.

### ALLURE GENERALE DU MARCHE

Le marché de la viande abattue s'est considérablement amélioré par suite de la diminution des abattages et, d'autre part, de la réduction des expéditions sur les Halles.

**GROS BETAUL.** — Amenés : bœufs, 2.140; vaches, 1.100; taureaux, 435, soit un total de 3.675 contre 3.149 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 304 gros bovins contre 691.

La vente a été bonne et active. La demande a particulièrement convergé sur la grosse viande et il s'est produit une hausse générale de deux à trois sous par livre.

**VEAUX.** — Amenés 2.025 contre 2.699 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 275 contre 610.

Les affaires ont été très actives : la vente aux abattoirs ayant été bonne et n'ayant pas laissé de rassir sur les pentes. D'ailleurs il n'y avait qu'un petit chiffre aux réserves vivantes. Aussi, en raison du petit total des arrivages on considère le marché de ce jour comme exceptionnel : la hausse a été de six à dix sous par livre.

**MOUTONS.** — Amenés 11.400 contre 10.037 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.700 contre 3.865.

La vente a été bonne. Les agneaux fins et les bons moutons de ferme ont bénéficié d'une petite avance, leur prix étant déjà très cher, mais les sortes secondaires du Midi, de l'Ouest et du Plateau Central ont gagné cinq sous par livre.

Les affaires ont été plus calmes. Si la bonne marchandise a été assez vite enlevée, les cochons ont été particulièrement délaissés et leur baisse a été de 30 à 100 francs les 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra, 7 à 7.10 le kilo vif; bons porcs maigres de pays, 6.90 à 7; petite marchandise, 6.80 à 6.90; cochons un peu gras de l'Ouest et du Centre, 6.90 à 7; gras du Midi, de l'AVEyron et du Sud-Centre, 6.70 à 7.

**COCHES.** — La cote s'est établie entre 4.50 et 5.20. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Amenés 50 contre 20 il y a huit jours. Vente calme entre 170 et 180 francs la pièce suivant grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Amenés	Vendus
BŒUFS	2.140
VACHES	1.100
TAUREAUX	435

Totaux	3.675
Vente bonne.	
VEAUX	2.025
Vente bonne.	
MOUTONS	11.400
Vente bonne.	
PORCS	3.800
Vente plus calme.	

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :			
1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	8 80	8 80	6 80
Vaches	8 80	7 90	6 70
Taureaux	7 40	7 70	6 70
Veaux	10 90	9 90	8 40
Moutons	13 70	10 70	9 70
Porcs	10 90	9 72	9 28

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :			
1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs	5 28	4 48	3 40
Vaches	5 28	4 42	3 35
Taureaux	4 44	3 92	3 35
Veaux	6 54	5 74	4 62
Moutons	6 85	5 35	4 36
Porcs	7 80	6 80	6 50

### Marché Talensac

Nantes, le 24 juillet.

Amenés	Vendus	PRIX
Bœufs	2	2 40
Vaches	16	4 30
Veaux	326	5 90
Moutons	287	6 30
Porcs	5	5 20

## FOIRES ET MARCHÉS

### DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

#### MOIS DE JUILLET

Lundi 27 : Guémené, Joué-sur-Erdre, Moisdon. — Mardi 28 : Vallet.

#### MOIS D'AOUT

Samedi 1<sup>er</sup> août : Abbaretz, Chapelle-Basse-Mer, Le Croisic, Missillac, Nozay, St-Etienne-de-Montluc.

Lundi 3 : Frossay, Montoir, Varades. — Mardi 4 : Blain, Riaillé, Saint-Etienne-de-Montluc. — Mercredi 5 : Châteaubriant. — Jeudi 6 : Ancenis, Basse-Goulaine, Nort. — Vendredi 7 : Nort. — Samedi 8 : Nantes.

Lundi 10 : Blain, Bourgneuf, Petit-Mars. — Mardi 11 : Bousay, Brains, Guérande, Loroux-Bottereau. — Mercredi 12 : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 13 : Aigrefeuille, Ancenis, Arthon, Vuc. — Vendredi 14 : Sainte-Pazanne.

Lundi 17 : Escoublac, La Haie-Fouassière, Mauves, Le Pellerin, Savenay, Varades, Vieillevigne. — Mardi 18 : Legé. — Mercredi 19 : Herbignac, Machecoul, Montbert, Vigneux. — Jeudi 20 : Blain, Chapelle-Heulin, Héric, Rezé, St-Père-en-Retz. — Vendredi 21 : Nort.

Lundi 24 : Couëron, St-Julien-de-Concelles. — Mardi 25 : Congueruail, Fresnay, Riaillé, Vallet. — Mercredi 26 : Chapelle-Launay, Mesquer. — Jeudi 27 : Plessé, St-Mars-la-Jaille. — Vendredi 28 : Fay, St-Julien-de-Vouvantes. — Samedi 29 : Nort.

Lundi 31 : Guémené, Lavan, Moisdon, St-Fiacre, St-Jean-de-Corcoué, St-Sébastien.

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (Marques diverses)

Blanc, 72 % huile	375
Blanc, 64 ou 60 % huile	360
Bleu pâle	295

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres	366
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux	368

### HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de
---

**HERBICIDE OCCYSOL**  
 Brûlé Déposé  
 DETRUIT radicalement les ronces, bruyères, chiendent, orties et toutes herbes dont on veut se débarrasser.  
 Résultats garantis  
 Economie de temps et d'argent  
 les Chemins de Fer, les Grandes Administrations l'emploient avec la plus grande satisfaction.  
**LE VERPOUX OCCIT TOUT**  
 INSECTICIDE SANS POISON  
 Cochylis, Eudemis, Puceron, Poux foudroie tous les insectes sans danger pour les personnes et les animaux  
**LE PARELIMAOES**  
 Poudre impalpable et légère pour caustifier et éliminer insecticide. Résultats garantis.  
 Ces 3 produits sont en vente chez tous les bons droguistes et grainetiers.  
 Renseignements sur demande à J. AUTRY, 2, place Duchesse-Anne, à Nantes, seul représentant pour le Département.

**A VENDRE**  
 CHEVRE UN AN : 60 FRANCS  
 Petit Air Liquide, r. Pître-Chevalier, Nantes

**A VENDRE A PONT-RUSSEAU**  
**TENUE DE JARDINIER**  
 excellent rapport, affaire d'avenir. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CHÉDORÉ, expert-géomètre, 31, rue Dos-d'Âne, Nantes.

**A VENDRE**  
 MACHINE A BATTRE 5 chevaux  
 n'ayant fait que deux récoltes, marque Huard Châteaubriant  
 S'adresser MALVAUT, Grand-Malaunay La Selve-Graonnaise (Mayenne)

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
 UN FONDS DE COMMERCE  
 de QUINCAILLERIE, PLOMBERIE, ZINGUERIE  
 aux environs de Châteaubriant  
 Très bonne clientèle  
 Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. LE GOURIEDEC.

**OCASION. A vendre à l'amiable MATERIEL DE SCIERIE** comprenant : 1 machine à vap. demi-fixe, 20 chevaux, 3 bancs, scies à rub. avec chariots, 3 bancs scies circulaires, 1 affûteuse, 1 tour et 1 machine à percer. Transmission, poulies, courroies, palans, etc., etc.  
 S'adresser à M. HAMON, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
 1<sup>re</sup> Une Ferme de 16 hectares, libre en 1927, située à La Chapelle-Blain (Loire-Inférieure).  
 2<sup>de</sup> Une Ferme de 19 hect., située à Tréflex (Loire-Inf.), libre en 1927.  
 3<sup>de</sup> Une Ferme de 20 hect., située canton de Ganté (Maine-et-L.), libre en 1928.  
 4<sup>de</sup> Une Ferme de 18 hect., en Anjou, libre en 1926, facilités de paiement.  
 5<sup>de</sup> Une Ferme de 40 hect., en Anjou, libre en 1930.  
 6<sup>de</sup> Une Ferme de 18 hect., en Mayenne, libre en 1926.  
 S'adresser à M. CLEMENT, 34, rue de Rennes et faubourg de Courcé, à Châteaubriant (Loire-Inférieure).

**A VENDRE, à l'amiable :** une bonne Ferme de 19 hect., située communes de Champocéaux et de Saint-Sauveur-de-Landemont (Maine-et-Loire), près Ancenis, libre en 1926. Bons bâtiments et bonnes terres, d'un seul tenant, sur bord route. S'adresser à M. Georges PRÉVOST, SEAU, expert, aux Fournaux de Liré (Maine-et-Loire).

**A vendre :** JAVELEUSE 1 cheval (bon état); 1 Bateau avec moteur 5 à 6 HP, bonne occasion ; 1 Refoulouse, 1 soufflet, 1 perceuse, le tout bon état ; 1 Moteur essence 2 à 3 HP. S'adresser Emile PENNÉAT, à Guérande.

**A AFFERMER**  
 pour le premier novembre 1926  
 soit en deux exploitations de contenance égale de 26 hectares 89 a. 25 c.  
 dans le canton de Saint-Florent-le-Viel (Maine-et-Loire)  
 entre Nantes et Angers  
 Foires et marchés à bestiaux importants  
 Références et solvabilité exigées  
 Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. D. FRANÇOIS, expert foncier, 63, boulevard du Roi-René, Angers.

**A Affermier A MOITIÉ FRUITS**  
 Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1926  
**FERME DE 34 HECTARES**  
 située à 12 kilomètres à l'ouest d'ANGERS  
 S'adresser à MM. COINTEPAS et TURQUAIS experts en immeubles  
 boulevard du Roi-René, à Angers

**A LOUER, pour 1<sup>er</sup> novembre 1926, très bonne ferme, mi-fruit.**  
 Comte Ant. de PRUNELLE, Trécession, Campenac (Sarthe).

**A LOUER A MOITIÉ FRUITS**  
 en Maine-et-Loire, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1926  
 1 FERME de 37 hectares ;  
 1 FERME de 43 hectares ;  
 1 très bonne FERME de 55 hectares.  
 A VENDRE  
 près ANGERS, FERME de 3 hect. 50  
 Pour tous renseignements, s'adresser à M. MARTINEAU, expert au Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

**MENAGE**  
 Chef de culture, élevage, vignes, demande à diriger grande ferme si possible. Très bonnes références. PORTIN, Lougueplaine, Monts (Indre-et-Loire).

**MENAGE** toutes mains, homme jardinier petite culture, femme cuisine et petite basse-cour, jallage. Références exigées. Nourri, logé et blanchi, 400 fr. par mois. Jean DE BELLAING, Saint-Ouen-les-Vignes (Indre-et-Loire).

**BONNE A TOUT FAIRE** sérieuse, bons gages, Mme GAUTIER, 8, avenue Plessis, La Musse, près Caenlaux.

**ON DEMANDE** bons charretiers de plaine, célibataires. Bons gages. S'adresser à L. TOPPIN, régisseur à Bellecour, par Nogent-sur-Verdon (Loiret).

**M. HARDOUIN, forgeron à Scourdes** (Maine-et-Loire), demande un jeune ouvrier sortant d'apprentissage.

**ON DEMANDE** 2 familles de cultivateurs pour 2 propriétés de rapport. Moitié fruits. NEULLER-NOGUEIRA, La Roche, par Agnac (Dordogne).

**ON DEMANDE** des manœuvres, des sciens, nourris, couchés, salaires élevés. MILICHAUD, sciens, Allée des Tiersaux, St-Laurent, par Vigoux-sur-Banaugeon (Cher).

**ON DEMANDE** Jardinier à l'année, marié ou célibataire, logement et chauffage, au château de la Madeline, à Varades.

**REPRESENTANTS** visitant cultivateurs, demandés partout. Gros gain. François JOSEPH, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

**ON DEMANDE** deux COUVREURS OUVRIERS. Travail assuré tout l'année. LÉON COUVREUR, à Villiers-Charlemagne (Mayenne).

**FORD NORMANDE** camionnette, carrosserie neuve, parfait état. Prix, 5.000 francs. La S.O.U.D., AUTO, 200, route de la Révolle, Levallois (Seine).

**LAPINS** Chinchillas, dont la peau se vend 30 à 40 francs.  
 La couple, à 3 mois, 60 francs  
 Mme NAUD, à Mirambeau (Charente-Infér.).

**ON DEMANDE** bon jardinier, 4 branches, avec références. Ecrite M. D'HYBOVILLE, château d'Hyboville, par Evreux (Seine-Inférieure).

**DEMANDE** bonne à tout faire pour campagne toute l'année. Sérieuses références exigées. On pourrait prendre une personne avec un enfant au-dessus de 5 ans.  
 LANGLAIS, La Bernerie (Loire-Inférieure).

**ON DEMANDE** jardinier chef sérieux et capable ; polaire, fleurs. Ecrite avec références à M. THOMAS, régisseur, Lamothe, par Trois-Moutiers (Vienne).

**REPRESENTANTS** visitant cultivateurs demandés partout. Gros gain. François JOSEPH, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

**ON DEMANDE** valet de chambre, formé ou non, excellentes références.  
 Ecrite Vicomtesse DU FOU, château de Bonabry, Hillion (Côtes-du-Nord).

**ON DEMANDE** bonne cuisinière faisant un peu ménage. Réf. exigées. S'adresser DE HILLERIN, 5, rue du Quinconce, Angers.

**LES ETABLISSEMENTS DEBRAY-DINAN**  
**Demande Livreurs**  
 Bons appointements — Références exigées et un CONTROLEUR

**DEM. ménage** cathol. 1<sup>er</sup> mains, homme chev. jard. Femme mèn. cuis. ; 2<sup>de</sup> Servante aider chât. ; 3<sup>e</sup> Garçon aide-jard. DUVIVIER, Fenery (Deux-Sèvres).

**JEUNE FILLE** sachant traire est demandée pour ferme. Nourri, couché, blanchie, 200 fr. par mois, voyage remboursé après trois mois. Ecrite M. BASTARD, Domaine des Pins, Espigné-sur-Dême (Indre-et-Loire).

**Pour la Touraine, MENAGE** cuisinière-jardinier ou MENAGE jardinier, cuisinier bien le métier, sans enfants, 35 à 45 ans, actif, femme pouvant être occupée à l'occasion, place stable, bonnes références exigées.  
 S'adresser M. DEGAUDIN-LABESSE, château de Beauchêne, Luzillé (Indre-et-Loire).

**ON DEMANDE** de suite représentants à la commission, bien introduits auprès clientèle particulière, pour toiles et linges de maison. Prix intéressant.  
 S'adresser : CARTOUX, 30, rue du Soleil-d'Or, Chartres.

**DEMANDE** jeune homme sérieux pour conduire chevaux et culture. DE PENGUILLY, Pincé (Côtes-du-Nord).

**ON DEMANDE** pour 1<sup>er</sup> septembre, un ménage ou séparément, sachant traire, pour ferme. Bons gages.  
 S'adresser à M. DARBELLEY, Les Vaures, Bergerac (Dordogne).

**ON DEMANDE** femme pour faire la vaisselle et aider à la cuisine. Sérieuses références. Bons gages.  
 HOTEL DURAND, Gacé (Orne).

**ON DEMANDE** ménage, homme pour vignes et culture, femme basse cour, maison.  
 S'adresser M. G. du GRANDLANNAY, château de la Hopinière MORSORAU (Maine-et-Loire)

**MENAGE** pour service intérieur est demandé pour juin.  
 S'adresser au docteur GUILBAULT, à Maillecors (Sarthe).

**ON DEMANDE** bonne à tout faire. Bons gages. M. Chapelier, 16, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

**MENAGE** sérieux, jardinier cuisinière, place stable, bons gages, 2 maîtres, références sérieuses. M. BRAGANDET, régisseur, domaine de Bois-Guillet, Mesland (Loire-et-Cher).

**UN BON EMPLOI** de livreur avec logement et beau jardin est offert à Retiers.  
 S'adresser au PLANTIER DE CAIFFA à Châteaubriant.

**600 FRANCS** par mois et fort, rem. à tons bulles, savons, cafés, 149, r. de Rome, Marseille.

**PERSONNE** pour s'occuper enfants et différents travaux, sérieuses références. DURAND, Hôtel, Gacé (Orne).

**MENAGE AGRICOLE**, homme laboureur, femme basse-courière ; bonnes références exigées. Mlle DE SEZE, aux Fourcelles, Cour-Cheverny (Loire-et-Cher).

**BONNE** à tout faire, sér., bons gages. Mme Gautier, 8, av. Plessis-la-Musse, près Caenlaux.

**BASSE-COUR** montée près Orléans, 15 hectares, terres et prés. Ménage offert à ménage cultivateur, stable, n'ayant pas d'avances à faire.  
 Adresse de suite références et copie certificats, à M. René Jarry, 7, rue de Florence, Paris.

**BONNE CUISINIÈRE**, sérieuse, soigneuse, service facile, accepterait femme âgée ou veuve prendrait enfant pendant vacances. Indiquer références. M. LASSIÈRE, château Lude, La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

**Vous achetez des semences sélectionnées** parce que leur rendement est plus élevé  
**ACHETEZ DONC DES**  
**ŒUFS A COUVER**  
 de Reproducteurs rigoureusement sélectionnés pour la ponte  
 vous triplerez le rendement de votre Basse-Cour

**ŒUFS A COUVER, POISSONS REPRODUCTEURS** de Wyandottes blanches, élevage exclusif Souche Can, Bridoux et John S. Martin. Ministre de l'Agriculture de l'Etat d'Ontario (Canada) ; la moyenne de ponte de l'élevage a été de 19 œufs pour novembre et de 17,5 œufs pour décembre ; pedigree avec records jusqu'à 300 œufs, fécondation garantie et œufs clairs remplacés ; catalogue franco sur demande. Elevage de la Belle Poul, Névez (Finistère).

**ŒUFS A COUVER, fécondation garantie, pures races :** Bresse, Leghorn, Rhode, Sussex, FOUJON, 5, rue Herminette, Nantes.

**Cultures de graines potagères, fourragères et de Fleurs.** Plantes de légumes et de fleurs. Tout produit pour jardin, demander prix courant.  
 Paul BAHAUD, cultivateur-grainier  
 Route de Paris (près Boulevard) — NANTES

**PLANTS GREFFES**  
 Producteurs directs et boutures  
 M. FRUNEAU, Gare Bouguenais (Loire-Inf.).

**TRUPE-VERRATS** middle white yorkshire grande origine, pedigree  
 Marquis de LUSSAG  
 Sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

**LAPINS** Angoras à vendre. Issus primés, 9 de 4 mois, mâle et femelle, 9 de 2 mois, mâle et femelle. MORTIER, maraîcher, Saint-Géréon, par Ancenis.

**PETITE BRAQUE**, 22 mois, dressée down, rapport, essai. MEDINA, La Meillerie (L.-Inf.).

**LA VACHE BRETONNE**, pis noirs, est la vache idéale. Elle réalise 9 de 2 mois, mâle et femelle. MORTIER, maraîcher, Saint-Géréon, par Ancenis.

**DEUX CHIENS** 2 ans, fort parfait garde bestiaux, M. CHARBONNIER, Polvevinère (Maine-et-Loire).

**COCKER** 30 mois, père primé, nez extra, dressé down, rapport, plus offrant. MEDINA, La Meillerie (Loire-Inférieure).

**FOUDRES, FUTAILLES**  
 neufs et usagés — toutes contenances  
 H. ROUTHOU, à Lunel (Hérault)

**MATERIEL DE BATTAGES**  
 comprend : 1 Locomobile Société Française ; 2 Bateaux Breux, état neuf ; 1 Bateau à treble Brouhot, séries Locomobiles 5-8 HP. C. I. B.  
 52, rue Saint-Georges — PARIS

**ATTENTION !!** Achetez trèfle Tobogan Idéal. Sélectionner graines semences. Prix : 325 fr. départ. Ecrite L. LANNES, grains, Fleurance (Gers).  
 Achetez le blé à la commission

**TRAITEMENT** nouveau et scientifique de la tuberculose pulmonaire communiqué à l'Académie de Médecine. Renseignements gratuits. M. PETIT, 13, rue Jean-Dolfs prolongée, PARIS (18<sup>e</sup>).

**Etablissement** Bore-Intein, Equeurdreville (Manche), Crage crème de la Vache Noire, demande des REPRESENTANTS dans tous les départements.

**LA MEILLEURE GARANTIE**  
 au prix le plus réduit pour vos ASSURANCES  
 Adressez-vous à M. des POISSONNAIS, ASSURUR-CONSEIL

**LOURDES**  
 PENSION TREISE, 54, rue du Bourg  
 Tout confort à prix modérés  
 Nombreuses références en Bretagne

**POUR GLORE VOS JARDINS**  
 TREILLAGE CHATAIGNIER cloué en panneaux de 2 mètres. Très facile à poser. Prix : 2 fr. 35 le mètre carré. PRIX 0 fr. 75 pièce. B. CHAILLOU, bois, à Evron (Mayenne)

**FUSILS**  
 LES MEILLEURS  
 de SOUVENIR  
 et CREDIT  
 Vous pouvez acheter pour 100 francs un fusil de chasse. Catalogue gratuit. CATALGUE contre 0.25 francs. MANUFACTURE FUSILS, 10, rue de la République, NANTES

**GUERISON DU RHUMATISME**  
 Autorisés à publier :  
 M. ANIS, entrepreneur de serrurerie, 6, rue des Deux-Frères, Angers ; « Je me suis guéri en ressentant une violente douleur à la jambe depuis bientôt quatre années. La nuit je ne savais pas quelle position trouver pour que ma jambe me laissât reposer. Après échec de plusieurs traitements, j'ai trouvé la guérison complète en trois séances de traitement. » Nouvelle poussée au bout d'un an matricité en une seule séance.  
 M. Léon BAILLERIEUX, à Châlon, par St-Léger-de-Montbrillais (Vienne) ; « Lumbago et douleurs dans les jambes depuis 18 mois. Assouplissement considérable et marche rendue très facile en deux séances de traitement. »  
 Mme BOSSE, chez M. Chevalier, à la Colinière de Beaufort-en-Vallée (M.-et-L.) ; « Douleurs généralisées avec raidir et craquements continus depuis un an. Guérison des douleurs et reprise du travail après sept séances de traitement (cas grave). » Confirmation au bout d'un an.  
 Le Docteur SIMERAY, spécialiste, consultera à Nantes, Hôtel de Paris, samedi après-midi, 18 et 25 juillet, et à Châteaubriant, Hôtel du Commerce, mercredi matin, 22 et 29 juillet. Renseignements et brochures, écrire 2, rue Boileau, NANTES.

**CRÉSYL-JEYES** est le seul CRÉSYL véritable  
 Désinfectant contre les EPIDEMIES, les EPIZOOTIES, etc.  
 Fièvre aphteuse, Morve, Rouge, Cowpox, Clavelée, Cachexie  
 Ne pas confondre avec les imitations  
 Prix-courant, Notices et Références sur demande  
 CRÉSYL-JEYES, 35, rue des Francs-Bourgeois, PARIS (IV<sup>e</sup>)

**TAUPES**  
 Pour détruire les TAUPES  
 rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, renards  
 réalisent et à peu de frais  
 rien ne réussit aussi admirablement que le  
**AUPINOLGIBET**  
 Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes  
 RÉUSSISSENT EN CAS D'ÉCHEC :  
 Flacon d'essai 3 fr. (envoi franco contre mandat)  
 A. Q. CHAUDRY, Pharm. ROBERT-LE-ROTIER (L.-et-L.)  
 ET TOUTES PHARMACIES (R. C. 15)

**LA STÉRILITE DES VACHES EST VAINQUE**  
 par GENOPHILE BERNARD  
 Traitement rationnel  
 Nombreuses Attestations Glorieuses  
 Adresser Commandes à CHARBAT, O. G. Vétérinaire  
 — Montrichard (Loir-et-Cher) —  
 Envoi franco de la Notice contre 0 fr. 25

**VOITURES D'ENFANTS**  
 OCCASIONS et REVENUS  
 ACHAT — ÉCHANGE — RÉPARATIONS  
 MAINGUY, 23, chaussée de la Madeline - NANTES

**ÉLEVEZ** économiquement  
**Veaux & porcelets**  
 avec la  
**LACTINA SUISSE**  
 Refusez les imitations.  
 exigez cette marque :  
 Fabriquée depuis 1891  
 par les Etablissements  
 FRANÇOIS BRUNNER — Willerbonne-LYON

**C'EST INCROYABLE !**  
 A litre de réclama, j'enavois : 1 échantillon sac à main pour dame ; 1 superbe portefeuille ; 1 délicat porte-monnaie ; 1 porte-cartes ; 1 stylo système riche ; 1 broche porte-bonheur ; 1 flacon extrait odeur et un agréable surprise. CATALOGUE 25 pages, 12 gravures, le tout contre remboursement de 12.50.  
 Ecrite : MARQUENNEUR SIMILÉ E. A.  
 25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

**Toiles Tissées à la Main**  
 TOUTES LARGEURS, PUR FIL, GARANTIES  
 Prix très modérés  
 J. LEAUTE, à UZEL (Côtes-du-Nord)

**SPECIALITÉ DE**  
**POTS A FLEURS - CLOCHES A JARDIN TERRINES à semis**  
 P. BUREAU  
 10, Quai Guéhenne, NANTES  
 Tél. 14-50

**Enfants qui urinent au lit**  
 Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et que rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Laugon (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.  
 (R. C. Fontenay 253).

**INCENDIE - Vol - ACCIDENTS**  
 Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE VEYTOU.  
 A. VAULON et G. BOUCHAUD, 5, Place Peltre-Fournier - NANTES

**LES POMPES ENGRAISSEURON**  
 PRESQUE D'UN KILO PAR JOUR  
 Nourrit le PROCEDE ENGRAISSEUR "YORK" le meilleur marché, à l'emboî, à tous les éléments. Producteur de viande au plus bas prix. Un seul jour convalescence de ses animaux. EMPLOYÉS AVEC SUCCÈS PAR DES MILLIERS D'ÉLEVÉS. Demandez : Prix, Notice, Échantillon. L'OMNIBUS AGRICOLE, 103, rue de l'Église-de-Ville, LYON (2<sup>e</sup>)

**DIABÉTIQUES**  
 DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES  
 qui avez Tout essayé  
 Prenez les PAIN et PÂTES SANA  
 vous retrouverez vite FORCE et SANTÉ  
 Établissements SANA GAILLAC (Tarn)

**SABUR** Cuiles  
 Métalliques  
 Emailées  
 La meilleure couverture  
 Inaltérable, étanche, Rabotage  
 50% d'Économie  
 Catalogue franco sur demande  
 A. Rey fabricant 10 Quai de l'Écoute Calais (N. C.) 22/6/1919

**PLUS DE FEU**  
 90 Ans de Succès  
 Création sûre des  
**CHEVAUX BOITEUX**  
 L'INIMITABLE BOYER-MICHEL  
 11, rue de la République (Nantes)  
 TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
 1, Rue Haudouville, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES  
 O. PILLET, pharmacien — TÉLÉPHONE 9.08  
 DÉPÔT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
 — BAISSÉ DE PRIX —

**Propriété du GRAIN**  
 la batteuse BROUHOT  
 reste INIMITABLE  
 COMME  
 la Batteuse  
 A GRAINES  
 DEMANDEZ  
 Le Catalogue franco en citant ce journal

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
 1, Rue Haudouville, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES  
 O. PILLET, pharmacien — TÉLÉPHONE 9.08  
 DÉPÔT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
 — BAISSÉ DE PRIX —

**Automoto**  
 Créée et consacrée les Champions  
 Tours de France  
 1923 1<sup>er</sup> H. PELISSIER  
 1924 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA  
 Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

**Automoto**  
 3.000 Agents  
 GRANDE MARQUE FRANÇAISE  
 NANTES  
 11, Chaussée de la Madeline  
 50, rue Plessis et 2, rue J.-J.-Rousseau  
 11, rue Plessis et 2, rue J.-J.-Rousseau  
 Vente à CREDIT SUR DEMANDE  
 Garantie 30 jours, 455 fr.  
 Leveuse percutoire, 455, depuis : 240 fr.  
 Les meilleures machines au meilleur prix.  
 Nourriture à la levée-longue durée : 23 fr.